DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2024-007

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Montagny-en-Vexin
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame TOURTE et Monsieur MARCHETTI, 7 rue du Bocquet Boulie 60240 Montagny-en-Vexin sollicitant d'occuper temporairement 3 places de parking devant le 4 rue du Bocquet Boulie, le 19 avril de 8H à 12 H pour stationner une toupie de béton de l'entreprise CEMEX ZI de Delincourt 27140 GISORS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le 19 avril 2024 de 8 H à 12 H L'entreprise CEMEX est autorisée à stationner avec un camion toupie de béton devant le 4 rue du Bocquet Boulie.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation de l'emplacement de 3 places de stationnement devant le 4

rue du Bocquet Boulie le 19 avril de 8 H à 12 h pour 1 camion toupie de béton.
- sécurité : (mesures de sécurité pour préserver le passage des piétons).

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le concessionnaire.

Article 4 : L'entreprise CEMEX occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de l'entreprise CEMEX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Montagny-en-Vexin

Loïc TAILLEBREST, Maire

Le 16 avril 2024

